



## 2022 - Flash Info CGT – CSE n°5



Chers collègues,

**CESI-CGT** vous propose une information synthétique relative au **CSE du 31 mai 2022** et vous livre sa lecture des débats.

### Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD)

La Direction a présenté aux élus le travail de mise en place et de poursuite de la RGPD dans notre entreprise. Cette a pour but entre autre de protéger les données personnelles des citoyens. Elle s'applique aussi pour les salariés de CESI et renvoie à la conservation des données à caractère personnel des salariés.

Vous avez un droit de regard sur vos données personnelles et vous pouvez demander à votre service RH de consulter et de faire supprimer des informations personnelles de votre dossier. La direction a prévu de former l'ensemble des salariés et d'intégrer dans notre SMQ cette nouvelle réglementation.

### Mise en place du forfait de mobilité durable



Dans le cadre de la mise en place unilatérale de la charte, la direction nous précise que seul l'autopartage est éligible au forfait mobilité durable des Urssaf.

CESI ne prendra pas en charge l'usage des véhicules électriques.

**CESI-CGT regrette qu'aucune concertation et/ou dialogue n'ait été ouvert avec les représentants du personnel sur ce volet. Nous déplorons que la direction ne propose pas plus d'avantage sociaux à ses salariés et reste encore une fois dans le strict cadre légal.**

Vous retrouverez l'intégralité du PV sur l'ENT dans la rubrique « Représentants du personnel/Comité social et économique/Les procès-verbaux de 2022 ».

**Philippe BLOT**  
**Isabelle DECOTTIGNIES**

**Monique CANLORBE**  
**Jean-François GRENIER**

**Adeline CAVIGNIAUX**  
**Boumédienne HADJ**

**Julio SANTILARIO**